Sites de Production BT > 36 kVA et HTA
Vos informations contractuelles

Vos informations contractuelles nous permettent d'élaborer :

- **La Convention de Raccordement et la Convention d'Exploitation**
- **Le Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I)**

(Ces documents constituent le dispositif contractuel général pour le raccordement d'une Installation de Production au Réseau)

Merci de retourner ce formulaire par mail à :

grd-contact@strasbourg-electricite-reseaux.fr

ou par courrier à :

Strasbourg Électricité Réseaux
AGIRR - Guichet Raccordement
67932 STRASBOURG CEDEX 9

Cadre réservé à Strasbourg Électricité Réseaux	N° Affaire Raccordement	
	Date signature CRE	
	RTPL Injection	
	RTPL Soutirage	

Coordonnées du Producteur

Raison sociale et forme juridique				
Adresse du siège social	N°		Rue	
	Lieu-dit			
	CP		Commune	
Code NAF (4 chiffres + 1 lettre)			SIREN du siège (9 chiffres)	
Lieu d'immatriculation au RCS				
Représentant légal, signataire des documents contractuels	Nom		Prénom	
	Fonction			
	Tél fixe		Tél portable	
	E-Mail			

Pour une société, joindre un extrait de KBIS de l'entreprise qui sera titulaire du CARD-I, comprenant l'identification SIRET du site de production et datant de moins de 3 mois.

Site de Production

Nom du projet				
Adresse du Site de Production	N°		Rue	
	Lieu-dit			
	CP		Commune	
N° de section			N° de Parcelle	
Source de l'énergie produite :	◯ Photovoltaïque		◯ Autre (préciser) :	
Choix d'injection	◯ Injection en totalité		◯ Injection du surplus	

Puissances	Pmax production installée : kWc	Pmax injectée : kVA	P raccordement : kVA
Désignation du Responsable d'Équilibre de l'Injection [1]			

1 Un accord de rattachement du Site de Production au périmètre du Responsable d'Équilibre cosigné par le Responsable d'Équilibre et le Producteur devra nous parvenir avant la signature du CARD-I. (Pas nécessaire si l'énergie est vendue en Obligation d'Achat)

Factures d'accès au Réseau Public de Distribution pour le CARD-I				
Adresse de facturation	N°		Rue	
	Lieu-dit			
	CP		Commune	
Interlocuteur pour la Facturation du CARD-I	Nom			
	Prénom			
	Fonction			
	Téléphone			
	E-Mail			

Si vous êtes une Collectivité territoriale ou un service de l'Etat, renseignez les codes SE et EN s'ils sont obligatoires, ainsi que le SIRET du payeur s'il est différent du SIRET du site de production.	**SIRET du payeur (CODE CHORUS)**	
	Code numéro d'engagement (EN)	
	Bon de commande	
	Code service payeur (SE)	

Choisissez votre mode de paiement

◯ **Chèque ou virement à l'ordre de Strasbourg Électricité Réseaux**

OU

◯ **Prélèvement automatique sur votre compte bancaire***

* **Joindre un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)**

Délai de règlement : 15 jours à compter de la date d'émission de la facture

Choisissez le mode de réception des factures d'utilisation du Réseau Public de Distribution

◯ **Factures papier envoyées par courrier postal**

OU

◯ **Factures au format électronique envoyées par mail ***

* **Adresse mail de destination des factures**	

Avez-vous délégué à un tiers la réception des factures? ◯ **OUI** ◯ **NON**

Avez-vous délégué à un tiers le paiement des factures? ◯ **OUI** ◯ **NON**

(Joindre le cas échéant une copie du mandat désignant le tiers délégué)

Désignation de l'interlocuteur pour la gestion du CARD-I

(si différent du signataire du CARD-I indiqué page 1)

Adresse (si différente de l'adresse du siège)	N°		Rue	
	Lieu-dit			
	CP		Commune	
Gestionnaire du CARD-I	Nom			
	Prénom			
	Fonction			
	Téléphone			
	E-Mail			

Désignation de l'interlocuteur technique

→ pour une installation de production raccordée en Basse Tension > 36 kVA

(si différent du signataire du CARD-I indiqué page 1)

Adresse du responsable technique (si différente de l'adresse du siège)	N°		Rue	
	Lieu-dit			
	CP		Commune	
Interlocuteur technique	Nom			
	Prénom			
	Fonction			
	Téléphone			
	E-Mail			

→ pour une installation de production raccordée en HTA

(le Producteur est propriétaire du poste de transformation HTA)

Responsable d'Exploitation du site			
Nom	Horaires	Téléphone	Mail
Chargé d'Exploitation du Site			
Salle de Contrôle – Astreinte (pour installations > 250 kVA qui nécessitent une Convention d'Exploitation)			
Accès physique aux Installations – Gardiennage			

Pour les installations de production BT > 36 kVA photovoltaïques LE QUESTIONNAIRE EST TERMINÉ
Vous pouvez maintenant envoyer ce formulaire à l'adresse de correspondance indiquée en page 1.

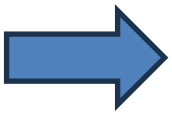
Pour les autres types d'installations de production, continuez à remplir le formulaire

Description des auxiliaires de l'Installation de Production

Les auxiliaires sont des équipements électriques sans lesquels l'Installation de Production ne pourrait fonctionner.

En cas de soutirage des auxiliaires, le Producteur doit signer un Contrat Unique avec un fournisseur, qui fait l'objet d'une facturation prévue par le TURPE[2].

Indiquez les auxiliaires présents sur le site et **la puissance électrique maximale soutirée au réseau hors période de production pour leur alimentation**: Automatismes, régulation, armoires électriques.	
Automatismes, régulation, armoires électriques	kW
Convertisseurs (chargeurs de batteries, onduleurs),	kW
Moteurs électriques en prise directe ou avec groupe hydraulique pour :	
- commande de pales,	kW
- commande de vannes, clapets,	kW
- dégrilleur,	kW
- groupes de pompage (alim. goulottes de défeuillage),	kW
- ventilation,	kW
Excitation d'alternateurs,	kW
Autres (préciser) :	kW
Indiquez l'estimation de la consommation annuelle totale des auxiliaires désignés ci-dessus (hors période de production) :	kW

SITUATION 1 **Les auxiliaires ne soutirent pas d'énergie du réseau**	**SITUATION 2** **Au moins un auxiliaire soutire de l'énergie du réseau**
Cochez une situation parmi les deux ci-dessous : ◯ Les auxiliaires ne soutirent pas d'énergie au réseau de distribution (découplage systématique en absence de production, …) ◯ L'alimentation des auxiliaires est assurée par des moyens propres de production : ◯ Groupe électrogène ◯ Autre	 **Si votre installation correspond à la situation 2 remplissez aussi la page 5.**
Si votre installation correspond à la situation 1 **LE QUESTIONNAIRE EST TERMINE** **Vous pouvez maintenant envoyer ce formulaire à l'adresse de correspondance indiquée en page 1.**	

2 Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité

Facturation de la consommation des auxiliaires de votre Site de Production : cochez la case qui convient

	La consommation du Site de Production **NE CONCERNE PAS UNIQUEMENT** l'alimentation des auxiliaires	La consommation du Site de Production **CONCERNE UNIQUEMENT** l'alimentation des auxiliaires
La consommation du Site de Production est assurée **DEPUIS LE POINT D'INJECTION**	◯ CHOIX 1 **La consommation de votre site de production ne concerne pas uniquement l'alimentation des auxiliaires : elle est déjà prise en compte (ex. installation en surplus d'un site existant) dans un contrat de soutirage :** **Référence Technique du Point de Livraison du soutirage** : 67_ _ _ /E / _ _ _ _ _ _ _	◯ CHOIX 2 **La consommation de votre site de production concerne uniquement l'alimentation des auxiliaires depuis le point d'injection.** **Vous devrez assurer cette fourniture par un Contrat Unique avec un fournisseur de votre choix**
La consommation du Site de Production est assurée **DEPUIS UN AUTRE POINT DE CONNEXION AU RÉSEAU**	◯ CHOIX 3 **La consommation de votre site de production ne concerne pas uniquement l'alimentation des auxiliaires.** **Vous devrez assurer cette fourniture par un Contrat Unique avec un fournisseur de votre choix**	◯ CHOIX 4 **La consommation de votre site de production concerne uniquement l'alimentation des auxiliaires, mais elle est déjà assurée depuis un autre site existant distinct du point d'injection :** **Référence Technique du Point de Livraison du soutirage** : 67_ _ _ /E / _ _ _ _ _ _ _